



ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux administrateurs de Fonds RadioStar

J'ai vérifié le bilan de Fonds RadioStar au 31 août 2004 ainsi que les états des résultats et évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 août 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Denis Thérien
Comptable agréé

Le 16 septembre 2004

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2004

	2004	2003
PRODUITS		
Contributions des radiodiffuseurs	2 285 722 \$	2 208 431 \$
Intérêts	54 155	41 155
	2 339 877	2 249 586
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Honoraires de gestion et autres charges	213 967	193 147
Honoraires professionnels	5 025	12 233
	218 992	205 380
EXCÉDENT DISPONIBLE POUR LES CONTRIBUTIONS D'AIDE	2 120 885	2 044 206
Contributions d'aide	1 268 077	1 038 105
	852 808	1 006 101
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	852 808	1 006 101
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS AU DÉBUT	1 824 504	818 403
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS À LA FIN	2 677 312 \$	1 824 504 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

31 AOÛT 2004

	2004	2003
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	1 363 104 \$	1 016 542 \$
Dépôts à terme (note 4)	1 250 000	750 000
Débiteurs	65 793	50 451
Frais imputables au prochain exercice	1 315	10 511
	2 680 212 \$	1 827 504 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Frais courus	2 900 \$	3 000 \$
ACTIFS NETS		
Non affectés	2 677 312	1 824 504
	2 680 212 \$	1 827 504 \$

Au nom du Conseil d'administration



Denis Wolff
Président



Sylvain Langlois
Trésorier

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2004

	2004	2003
EXPLOITATION		
Contributions des radiodiffuseurs encaissées	2 285 722 \$	2 208 431 \$
Intérêts encaissés	53 247	18 248
Taxes de vente payées	(14 430)	(12 508)
	2 324 539	2 214 171
Contributions d'aide versées	(1 268 077)	(1 038 105)
Achats de biens et services payés	(209 900)	(335 807)
	(1 477 977)	(1 373 912)
	846 562	840 259
INVESTISSEMENT		
Dépôt à terme		(250 000)
		(250 000)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	846 562	590 259
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	1 016 542	426 283
LIQUIDITÉS À LA FIN (note 5)	1 863 104 \$	1 016 542 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2004

1 – STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Fonds RadioStar a été constitué le 16 février 2001 en vertu de la partie II de la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

Destiné en priorité aux jeunes artistes, Fonds RadioStar, un organisme sans but lucratif, appuie par un financement significatif les projets de promotion des maisons de disques susceptibles d'avoir un véritable impact sur la carrière des artistes canadiens d'expression française. Il apporte un soutien additionnel en complétant les programmes d'aide existants et assure un second souffle aux projets de commercialisation. Fonds RadioStar verse aux maisons de disques admissibles des contributions non remboursables.

2 – FINANCEMENT DE L'ORGANISME

Les produits du Fonds RadioStar proviennent de contributions financières d'entreprises de radiodiffusion par l'entremise de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR).

3 – PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers sont présentés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada en tenant compte des particularités suivantes :

Constatation des produits

Le Fonds RadioStar utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports au Fonds RadioStar et à son pendant anglophone, Radio Starmaker Fund, proviennent de contributions financières des entreprises de radiodiffusion exigées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) lors de transactions d'acquisition d'entreprises de radiodiffusion. Minimalement, 3 % de la valeur de telles transactions doit être versé à ces deux nouveaux fonds de commercialisation de la musique canadienne.

De façon générale, lorsque les transactions d'acquisition ont trait à des stations francophones, 80 % du 3 % est versé au Fonds RadioStar; lorsque les transactions sont reliées à des stations anglophones, 20 % du 3 % est versé au Fonds RadioStar. L'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) a la responsabilité de percevoir les 3 % de la valeur des transactions qu'elle redistribue aux deux fonds, conformément aux modalités de paiement qui ont été acceptées par le CRTC. Ces contributions financières sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité de caisse.

Impôts sur le revenu

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, Fonds RadioStar est un organisme sans but lucratif et est, par conséquent, exempt d'impôts sur le revenu.

Apports reçus en services

Les membres du conseil d'administration du Fonds RadioStar assistent aux réunions du conseil sans recevoir de compensation monétaire. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Composition des liquidités

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les liquidités comprennent les espèces et quasi-espèces qui ne sont grevées d'aucune affectation. Les espèces comprennent l'encaisse. Les quasi-espèces comprennent les dépôts à terme détenus pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme mais non ceux détenus à des fins d'investissement; d'une façon plus précise, elles comprennent les dépôts à terme dont la valeur ne risquent pas de changer d'une façon significative et dont l'échéance n'excède pas trois mois de la date d'acquisition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2004

3 – PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des apports et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les renseignements réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses.

4 – DÉPÔTS À TERME

	2004	2003
Dépôt à terme, 3,85 %, échéant le 22 novembre 2004	750 000 \$	750 000 \$
Dépôt à terme, 1,9 %, échéant le 9 septembre 2004	500 000	
	1 250 000 \$	750 000 \$

5 – LIQUIDITÉS À LA FIN

	2004	2003
Encaisse	1 363 104 \$	1 016 542 \$
Dépôt à terme	500 000	
	1 863 104 \$	1 016 542 \$

6 – OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme a versé des contributions d'aide à des entreprises apparentées pour un montant de 279 353 \$. Ces dernières sont apparentées dû au fait que leurs représentants administrent l'organisme. Ces entreprises apparentées répondent à tous les critères établis par Fonds RadioStar et, de ce fait, ne bénéficient d'aucun statut particulier ou privilège par leur représentativité au conseil d'administration.

Les administrateurs considèrent que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les opérations courantes avec des tiers non apparentés.

7 – ENGAGEMENTS

Contributions d'aide

Fonds RadioStar présente un solde résiduel d'engagements en fin d'exercice totalisant 1 274 201 \$ (2003, 961 105 \$). De cette somme, une portion de 256 911 \$ (2003, 375 612 \$) représente les engagements envers des entreprises apparentées.

Entente de gestion

Fonds RadioStar a conclu une entente de gestion avec La Fondation MUSICACTION pour un montant annuel représentant 10 % des contributions financières, lequel montant ne peut excéder la somme de 150 000 \$, avant l'application des taxes de ventes. Cette entente est renouvelable annuellement.

8 – CHIFFRES COMPARATIFS

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.